



Compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2017

Présents : Simone VALOT, Christine HUMBERTJEAN, Isabelle KERN, Fabienne DOLE, Marilyne FONTANIER, Jean-Noël VALLET et Mathieu LINIGER.

Absents excusés : Stéphanie FOURNIER, Aurélie JAVANET, Pierre DAUDEY (*procuration à Simone VALOT*) James BOUVERET, Alain CUSSEY (*procuration à Christine HUMBERTJEAN*)

Absent : Julien WOITTEQUAND

Secrétaire de séance: Christine HUMBERTJEAN

En l'absence du Maire, Pierre DAUDEY, la 1^{ère} Adjointe, Simone VALOT, préside la séance en qualité de maire adjoint.

1. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2017

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2017 est approuvé.

Vote : 9 voix Pour.

2. Vote des taux d'imposition 2017

Les bases d'imposition des 4 taxes directes locales augmentent automatiquement tous les ans (0,40% en 2017). Le Maire-Adjoint propose les résultats avec une augmentation de 1% et 2%.

Après échange, le Conseil Municipal décide une augmentation proportionnelle de 1,60 % sur les 4 taxes : Vote 9 voix Pour.

	% en 2016	% en 2017
Taxe Habitation	16,35	16,61
Taxe Foncière sur le Bâti	11,48	11,66
Taxe Foncière Non Bâti	16,09	16,34
CFE	20,14	20,46

3. Vote du budget primitif exercice 2017 : commune

La préparation du budget communal ayant fait l'objet d'une réunion de travail préalable, les questions particulières avaient été évoquées.

Le Maire-Adjoint présente les montants des chapitres de la section fonctionnement et investissement.

A partir de 2017 est inclus dans le budget communal l'opération TEPCV «Eclairage Public » (*cf tableau en fin de compte rendu*). A l'unanimité, les conseillers approuvent ce budget à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour.

4. Indemnité des élus : changement de barème

Au 1^{er} janvier 2017, un nouvel indice brut terminal de la fonction publique est entré en application, soit l'indice 1022 au lieu de 1015. Les indemnités de fonction des élus de la commune étant basées sur l'indice 1015, Mme le Maire-Adjoint explique qu'il est nécessaire de délibérer pour mettre le régime indemnitaire en conformité avec la nouvelle réglementation.

Elle précise que l'augmentation mensuelle sera de 9,74€ pour le Maire, de 3,25 € pour le 1^{er} Adjoint et 2,55€ pour les 2^{ème} et 3^{ème} Adjoints.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil décide à 9 voix Pour de retenir l'indice brut terminal de la fonction publique comme base de calcul du régime indemnitaire des élus et de maintenir les taux qui avaient été fixés dans la délibération du 12 décembre 2016. Le Conseil précise que la date de modification est fixée au 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition.

5. **Tenue des bureaux de vote** : le tableau sera diffusé prochainement à chaque conseiller.

6. **Rénovation école-fromagerie** : L'avant-projet simplifié sera présenté mercredi à 18 heures à la salle du périscolaire par le cabinet ROUX.

7. **Questions diverses** :

- Concert "Chœur des Roches" : des affiches seront posées dans le village. Une vente de billets à tarif réduit soit 8 euros sera proposé au magasin d'alimentation. Une autorisation préalable d'utilisation de l'église doit être faite auprès du prêtre.

- Fleurissement du village : il sera évoqué lors d'un prochain conseil.

Budget communal 2017

BUDGET	MONTANTS <i>(par section)</i>	ANNEE 2017
Commune	Fonctionnement	
	Dépenses communales : 407 394.00 €	
	Dépenses TEPCV : 1 700.00 €	
	Dépenses totales : 409 094.00 €	
	Recettes communales : 422 226.58 €	
	Recettes TEPCV : 1 700.00 €	
	Recettes totales : 423 926.58 €	
	Excédent : 14 832.58 €	
	Investissement	
Dépenses communales : 455 169.17 €		
Dépenses TEPCV : 834 000.00 €		
Dépenses totales : 1 289 469.17 €		
Recettes communales : 455 169.17 €		
Recettes TEPCV : 834 000.00 €		
Recettes totales : 1 289 469.17 €		
Résultat : 0 €		
		Les principales dépenses d'investissement de la commune en 2017 : . Travaux dans les bâtiments : 205 800 € dont 190 800 € pour la fromagerie en 2017, frais d'études compris. . Voirie : 36 000 € (chemin de la Fenotte, rues de la Gare et de Buffard)
		Les principales recettes : . FC TVA 15000 € . Subventions diverse 65 800 € . Emprunt CDC à taux 0% de 150 000 € . Virement du fonctionnement : 50 123 €

Levée de séance 21h40